

CAPD du 24 juin 2019

La Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) s'est tenue le 24 juin pour examiner les résultats de la phase principale du mouvement 2019.

Le secrétaire général présente les statistiques suivantes: 3535 participants, 42.85% mutés sur leurs vœux de rang 1 à 10. 2465 mutés au total (dont 102 sur l'ECRAN 2 et 140 Hors vœux). 243 restant sans affectation. Les taux de satisfaction placent le corps des PE parmi les métiers (secteur public et secteur privé confondus) où le taux de satisfaction au mouvement est le plus élevé.

Il est rappelé l'état d'esprit de l'algorithme 2019 qui consiste à diminuer les affectations à titre provisoire dans un intérêt pour les enseignants (stabilité dans le poste) et les élèves (continuité pédagogique). En effet, actuellement, chaque année, près de 20% des enseignants changent d'école. Il est paramétré également pour ne laisser aucun poste vacant. C'est l'exigence du service public. Mais cela suppose donc que le tour 3 procède à des affectations sur des postes non demandés. Il est donc fondamental d'utiliser la totalité des 80 vœux possibles.

Si le SG reconnaît des difficultés techniques nationales ayant perturbé le calendrier, il affirme que le traitement a été équitable par l'application des nouvelles règles à tous, dans le cadre du fonctionnement global du logiciel. Par ailleurs, il rappelle que pour une première année de fonctionnement, les difficultés techniques sont inévitables et n'avaient pas épargné le logiciel précédent.

Sur les nouvelles règles: Elles ont bousculé les habitudes des participants et notamment des incompréhensions sur les points de barème. Pourtant les 1800 AR parvenus dans les délais ont été traités, certains ont justifié une modification du nombre de points, d'autres non, en raison de l'application des règles. Le DASEN réaffirme la politique départementale sur la notion d'enfant à naître, sur l'interprétation de département limitrophe pour les rapprochements de conjoints, sur la question des circonscriptions limitrophes pour la ville de Marseille...

Sur le bon fonctionnement du logiciel: Il a toujours été dit que l'algorithme procéderait à 3 tours distincts même si la saisie se passe dans un temps unique. Le fonctionnement du tour 3 avait bien été décrit comme pouvant affecter des enseignants hors-vœux (cf. p13 du mémento). Les problématiques de codes 90 ont été corrigées. Il a été fait droit à la demande des OS de prendre en compte les points des affectations à titre pro en EP, d'annuler le cumul prévu des points entre EP et ZV, de regarder au plus près les situations des stagiaires CAPPEI.

Sur la prise en compte de situation individuelles: Les situations de grand éloignement géographique, résultant de vœux non formulés, seront réexaminées dans l'optique de la CAPD du 04 juillet. Cette année, le grand nombre d'enseignants sans affectation va permettre une régulation des situations d'éloignement lors de la CAPD du 04 juillet. Mais rien n'assure que cela pourra être le cas chaque année.

Sur les demandes des Organisations syndicales: La SG annonce qu'un 2ème tour des directeurs sera organisé. Il sera vérifié le traitement technique des vœux liés. Les situations de forts barèmes affectées Hors vœux seront également traitées en ajustement.